

Appel à la grève de toute l'éducation le jeudi 28 mars 2013

Après l'importante grève du 12 février, nous constatons que le ministère ne répond pas aux revendications claires que nous lui avons portées :

- Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération
- Pour l'abandon du projet de loi d'orientation sur l'école
- Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes.

Le discours n'est certes pas le même, au lieu de suppressions massives de postes il y a des créations, la loi énonce plusieurs intentions positives ; cependant, au-delà des mots et de quelques corrections bienvenues, il y a une grande continuité dans la volonté d'adapter l'école à l'économie néolibérale (économies budgétaires, soumission au marché, rentabilité...)

Peillon affirme ainsi : « *L'éducation nationale est capable de changer le contenu de ses diplômes et de ses formations pour répondre rapidement aux besoins de l'économie et des entreprises* ».

Le projet de loi d'orientation ne répond pas aux besoins de l'école publique.

Pire encore, certains projets accentuent la dégradation du service public. La programmation budgétaire (qui n'a pas force de loi, et qui sera donc soumise aux aléas de la conjoncture économique) est très insuffisante, elle ne permettra pas de recréer les 80 000 postes supprimés ces dernières années, alors qu'il en manquait déjà avant. Il n'y aura par exemple réellement pour l'an prochain que 6700 équivalents-temps-plein supplémentaires, une fois enlevés les remplacements de départs en retraite. Les mesures de carte scolaire et les dotations horaires pour la rentrée 2013 nous le confirment. Les effectifs des classes ne diminuent pas.

Les salaires ne sont pas augmentés, les conditions de vie et de travail continuent de se détériorer pour les élèves et les personnels.

Pour nous, il faut partir des besoins, et par exemple poser des seuils nationaux d'effectifs-classe et de doublement partout où c'est nécessaire.

Même là où des avancées semblent annoncées, c'est loin de ce qui est nécessaire et avec des contreparties négatives. Par exemple, pour les enfants de 2 ans, le droit à l'accueil pour tou-te-s n'est pas affirmé ; comme pour le dispositif « plus de maîtres que de classes », cela représente des créations de postes extrêmement réduites quantitativement (quelques classes par département). De plus, ces propositions sont soumises à tout un protocole de contrats, d'évaluations et ne sont donc pas généralisables. Les RASED sont une fois de plus laissés de côté, etc.

Rythmes scolaires : imposons l'abrogation du décret !

Le 12 février, la grève a été massive dans le 1er degré, en particulier contre la réforme des rythmes qui va dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Il est de plus en plus clair que ce décret est inacceptable. Il a été très largement rejeté par le Conseil Supérieur de l'Éducation et le Comité Technique Ministériel. Il n'est soutenu par aucune organisation syndicale. Une grande majorité des communes refuse de mettre en place cette réforme dans le calendrier souhaité par le ministère. L'écrasante majorité des personnels le refuse. Le décret doit être abrogé.

Les fondements mis en place par la loi Fillon de 2005 ne sont pas remis en cause.

La plupart des contre-réformes sont maintenues : le livret de compétences et le socle commun pour le primaire et le collège ; le bac pro en trois ans ; la réforme du lycée général et celle du lycée technologique, la mise en concurrence des établissements et des disciplines, les réductions d'horaires, la globalisation pour les langues dans le secondaire, et les évaluations locales sous forme du contrôle en cours de formation au détriment des diplômes nationaux. Les politiques en faveur de l'école privée ne sont pas remises en cause.

Dans le primaire, le fichage par base-élèves se poursuit, le service minimum d'accueil et l'obligation de déclaration préalable également.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le projet de loi n'apporte pas la rupture attendue avec la loi LRU et la loi Pacte pour la recherche.

Il faut en finir !

La précarité n'est pas combattue.

Elle est au contraire renouvelée avec les Emplois d'Avenir Professeur et les Assistants de Prévention et de Sécurité.

Les projets de loi pour l'école, pour l'enseignement supérieur et la recherche doivent être abandonnés et une véritable négociation doit être ouverte pour des lois d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins et des enjeux. Il faut que les personnels puissent enfin être entendus.

Voilà pourquoi nous appelons à la grève pour l'abandon de ces projets de loi et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. C'est seulement par nos mobilisations que nous pourrons les imposer.

L'ensemble des personnels du service public d'éducation doit se mobiliser.

Pour s'opposer à ces réformes et obtenir la satisfaction de nos revendications, les fédérations FNEC-FP-FO, FERC-GGT, SUD éducation et FTE-CNT soutiennent l'ensemble des initiatives décidées localement et appellent à une nouvelle étape nationale de la mobilisation le jeudi 28 mars 2013 par une grève de toute l'éducation !



Enfin, ce projet de loi s'inscrit dans le processus de l'acte III de la décentralisation, avec :

- un pouvoir accru aux collectivités territoriales dans les conseils d'école et dans les conseils d'administration des établissements du secondaire ;
- la régionalisation de l'orientation, qui avait été bloquée par la grande mobilisation de 2003 et qui revient aujourd'hui ;
- la régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel initial.

La réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans la même logique avec le transfert aux mairies de missions de temps pédagogique complémentaire dans le premier degré.

Avec la décentralisation, un cap supplémentaire serait franchi dans une logique de territorialisation et de contractualisation de l'école incompatible avec l'égalité du service public national, et destructrice pour les statuts des personnels.

Nous le refusons.